



Les formations des Services aux Personnes CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE)

ADMISSION

- * Avoir 16 ans ou sortir d'une 3ème
 - * Obtenir l'engagement écrit d'un employeur (école maternelle, crèche, micro-crèche)
- Pour le secteur public, s'adresser aux collectivités territoriales*

OBJECTIFS

- * Devenir un professionnel compétent de la petite enfance
- * S'insérer dans le monde professionnel

FORMATION

- * Contrat de 2 ans en apprentissage
 - * 26 semaines de formation à la MFR
 - * Un stage obligatoire de 4 semaines dans une autre structure petite enfance (en début de 2ème année)
- * Formation rémunérée selon l'âge (de 25% à 61% du SMIC)

PROGRAMME

- * Enseignement général
 - * Français/Histoire-géographie
 - * Mathématiques/Sciences-physiques
 - * Anglais
 - * EPS
 - * Arts appliqués

- * Enseignement professionnel

- * Enseignement professionnel
 - * Prévention santé-environnement (formation SST en 2ème année)
 - * Accompagnement et soins de l'enfant (formation SST en 2ème année)
 - * Activités en accueil collectif et à domicile

Cet enseignement prend appui sur le vécu en apprentissage

- * En + :

- * En + :
 - * Travaux pratiques effectués dans des salles spécialisées
 - * Séjour d'intégration-cohésion de groupe
 - * Voyage d'étude

DIPLÔME

- * Obtention du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance en contrôle continu

DÉBOUCHÉS

- * Emplois dans des structures petite enfance ou à domicile
- * Poursuites d'études (Bac Pro, Ecole d'auxiliaire puériculture ou d'aide soignante, Formation Accompagnant Educatif et Social)
- * Accès au concours ATSEM (Auxiliaire Technique Supérieur)
- * Formations Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
- * Formations Direction Régionale de la Jeunesse, des sports et de la Cohésion Sociale

